

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 10 décembre 2019

CP2019_12_17
id. 4956

Le 10 décembre 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Mme Marie-José MAURIÈGE, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BESIERS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. HEBRARD), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Absent(s) :

M. DESCAZEAX

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

ORIENTATION DES PUBLICS SPÉCIFIQUES VERS DES ACTIONS DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION CONVENTION DE PARTENARIAT

Issu de la Loi n°208-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active, le pacte territorial d'insertion est un accord traduisant une volonté de tous les acteurs de l'insertion de donner davantage de lisibilité sans la mise en œuvre des politiques d'insertion et de faire évoluer les modes de coopération inter-institutionnelles et partenariales sur un territoire.

Le pacte territorial d'insertion 2017-2020, adopté par le Département lors de la commission permanente du 21 février 2017, propose des actions en faveur des bénéficiaires du RSA et, de façon plus large, à un public en difficulté. Elles tendent à redonner des opportunités à l'ensemble des personnes en situation d'exclusion sociale par une politique d'insertion permettant un accès à l'autonomie, à la vie sociale, économique et citoyenne. Cette dynamique a comme objectifs une reprise de confiance en soi et une montée en compétence afin de créer les conditions d'un retour à l'emploi.

Dans ce cadre, le Département a conventionné en 2018, après décision de la commission permanente du 5 juin 2018, avec Escalé Confluences (ex Moissac Solidarité), Emmaüs et le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Cette convention leur permet un accès à l'offre PTI 2017-2020 pour le public dont ils ont la charge. Cette convention permet aux structures d'orienter les personnes qu'elles ont en accompagnement (personnes non accompagnées par une autre structure comme le Département ou les centres communaux d'action sociale) vers les actions du PTI, en majorité vers des formations visant une meilleure acquisition de la langue française. Par ailleurs ces structures sont associées aux évaluations quantitatives et qualitatives des programmes départementaux d'insertion (PTI, PDI). Cette convention de partenariat est sans incidence financière pour la collectivité.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi n° 208-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 21 février 2017 relative à l'approbation de la politique d'insertion et d'inclusion sociale 2017-2020,

Vu la délibération de la commission permanente du 5 juin 2018 relative au partenariat en matière d'orientation des publics sur les actions du pacte territorial d'insertion,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions susvisées et telles que ci-annexées, les conventions de partenariat permettant l'orientation des publics spécifiques vers les actions du pacte territorial d'insertion à conclure avec :
 - Escale Confluences,
 - Emmaüs,
 - le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les dites conventions.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC